

A LA DECOUVERTE DE L'ILE-DE-FRANCE

Nom Prénom Né(e) le M / F (**)

Adresse

Code Postal Ville

Email :

☎ domicile..... ☎ travail ☎ portable

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

ATTENTION :

Vous devez IMPERATIVEMENT compléter et retourner cette fiche au secrétariat de l'ASV pour recevoir les programmes des sorties.

Ainsi vous recevrez les programmes avant chaque trimestre, vous choisirez et vous vous inscrirez auprès du secrétariat. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée du règlement. La liste d'attente est appelée également dans l'ordre d'arrivée.

Vous ne paierez pas à nouveau l'adhésion si vous êtes déjà inscrit(e) à une activité de l'ASV.

Important, précisez laquelle :

A REGLER		Règlement :	
Adhésion annuelle :	18 €	En espèces	
TOTAL :		Chèque à l'ordre de l'ASV	

Responsables : Jacqueline ROBERT/ Nadine BARRIER ☎ 01 60 10 48 58

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



Veillez trouver, ci-dessous, le règlement de la section : A la Découverte de l'Ile de France :

L'inscription aux sorties Ile de France (IDF) en début de saison permet de recevoir à domicile les programmes. Le nombre de participants est variable en fonction de la possibilité d'accueil du lieu de visite et de la disponibilité des conférenciers.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et sont closes dès que le nombre prévu est atteint. Si nécessaire, une liste d'attente est créée.

Le paiement doit s'effectuer à l'inscription (**un chèque par sortie**). En raison des frais retenus par les musées, les établissements divers et les frais administratifs, nous sommes obligés d'appliquer les conditions générales suivantes :

1. En cas d'annulation dans la semaine précédant la visite, nous effectuerons la retenue totale de votre participation financière.
2. Si des personnes sont sur liste d'attente, le remplacement pourra s'effectuer et le remboursement de la personne qui s'est désistée.
3. Vous avez également la possibilité de trouver vous-même un remplaçant après en avoir prévenu le secrétariat (**01 60 10 48 58**).
4. Nous nous réservons le droit d'annuler une sortie en cas de nombre insuffisant de participants.
5. Si vous n'avez pas obtenu de place, vous pouvez vous rendre au dernier arrêt de départ (**Intermarché**) uniquement sous réserve d'un désistement de dernière minute, une place pourra vous être proposée.